PRÉSENTATION
SAISON 2024 - 2025

SINCE 1948

TEMPLEUVE

AWBB
Association Wallonie-Bruxelles
de Basketball

BOOK DE PRÉSENTATION SAISON 2024-2025

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVE

- ✓ Le mot du président
- ✓ Le mot du directeur technique
- ✓ Présentation du comité Saison 2024-2025
- ✓ Le championnat 2024-2025
  - Equipes, encadrement et coordonnées des entraîneurs
  - Cotisations
  - Grille horaire d'occupation des salles
  - Dates de reprise des entraînements
  - Associations de clubs
- ✓ Planning des activités 2024-2025

- ✓ **Certificat médical 2024-2025**
- ✓ Déclaration d'accident
- ✓ Règlement intérieur de l'Essor
- ✓ Mise à jour des coordonnées des membres
- ✓ Planning de préparation (seniors)

Le mot du Président

Chers membres,

Après une saison 2023-2024 marquée par les festivités du 75ème anniversaire du club, nous voilà à l'aube d'une nouvelle ère puisque les travaux de démolition/reconstruction de notre salle débuteront (normalement) à l'automne prochain. C'est tout un pan de l'histoire de notre club qui disparaitra de notre paysage, mais c'est aussi une formidable opportunité qui s'offrira à nous d'ici 2 à 3 ans pour nous permettre d'assurer la pérennité de notre club et de repartir vers une croissance de notre école de jeunes.

Si nous débuterons encore la saison dans nos installations templeuvoises, nous ne tarderons pas à nous expatrier dans différentes salles tournaisiennes pour nos entraînements et jouerons ensuite nos matches à Vaulx et à Kain. Cette relocalisation n'aurait pas pu être mise sur pied sans l'aide du service des sports de la Ville de Tournai que je remercie sincèrement pour le travail fourni et les solutions apportées. De même, un grand merci aux clubs de l'ASTE Kain, du TEF Kain, du BBC Tournai et du Tournai Wapiti pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration des calendriers. Nous savons que les deux saisons à venir seront compliquées loin de nos bases mais nous mettrons tout en œuvre pour qu'elles se passent au mieux.

Aussi, malgré des frais de fonctionnement qui seront inévitablement en forte hausse, combinés à une probable baisse de de nos rentrées, nous n'avons pas souhaité pénaliser trop lourdement nos fidèles membres et avons ainsi opté pour une hausse très modérée du prix des cotisations. Qu'il me soit permis de remercier toutes celles et ceux qui continuent à s'investir et à croire en notre club et ses projets en ces temps difficiles !

D'ores et déjà très belle saison à toutes et tous, et vive l'Essor !!

Christophe Deman

Le mot du Directeur Technique

Chers membres,

Nous avons vécu cette année une saison sans accrocs au niveau de nos jeunes. Leur motivation leur ont permis de marquer une progression significative dans leurs acquisitions basket. Mention spéciale à nos valeureux U16 garçons qui ont terminé la saison malgré leur effectif réduit, en ayant fait des progrès incroyables tout au long de celle-ci.

Notre collaboration avec le Wapiti pernet également à certaines de nos joueuses d'évoluer au plus haut niveau régional et d'alimenter peu à peu nos équipes seniors.
Merci également à nos formateurs pour leur disponibilité et de faire pleinement partie du projet du club.

Nous voulons aborder les deux prochaines années avec de nouveaux objectifs. Nous devrons certes gérer l'avenir proche plus loin de nos bases, mais la perspective de la nouvelle salle doit nous ouvrir de nouvelles ambitions et créer l'opportunité d'une reconstruction par la base de notre pyramide de formation. Nos plus jeunes doivent plus que jamais être le socle de notre école.

Lionel Courier

COMPOSITION DU COMITÉ REBCT 2024-2025

DEMAN Christophe
Rue Trieu Ewil 9 - 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/34.65.21 - GSM : 0494/93.81.43
e-mail chr.deman@gmail.com
Fonctions : président, organisation générale

DELANNAY Annie
Rue de Tournai, 9 - 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/84.45.50 - GSM : 0477/13.15.32
e-mail anniedelannay57@gmail.com
Fonctions : trésorière, organisation générale

BAUTS Gaëtan
Rue des Tanneurs, 41 - 7504 FROIDMONT
Tél : 069/64.73.49 - GSM : 0498/16.37.58
e-mail rebctempleuve@yahoo.fr
Fonctions : secrétariat du club, organisation générale

CHARVET Myriam
Rue de Ricarmé, 3 - 7520 TEMPLEUVE
Tél : 069/35.13.81 - GSM : 0492/76.22.77
e-mail myr.charvet@gmail.com
Fonctions : organisation générale, sponsoring

COUVREUR Sébastien
Hameau du Fourcroix, 358 – 7522 BLANDAIN
GSM : 0497/33.20.85
e-mail sebastiencouvreur@hotmail.com
Fonctions : organisation générale

DEKYNDT Réjane
Clos de l'épinette, 87 - 7540 KAIN
Tél : 069/21.30.95 - GSM : 0485/27.74.52
e-mail rejanedekyndt@gmail.com
Fonctions : organisation générale

GENNÉ Michaël
Rue des Combattants de Templeuve, 5 - 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0489/93.91.75
e-mail michaelgenne.pro@gmail.com
Fonctions : organisation générale

LEMOINE Gauthier
Rue du Long Mousseau, 5 - 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0478/23.87.95
e-mail gjdtournai@gmail.com
Fonctions : organisation générale

MASY Marc
Avenue Résidence Saint-Marcq, 9 - 7500 TOURNAI
GSM : 0456/09.57.89
e-mail julius.masy@outlook.fr
Fonctions : organisation générale

RENARD Félix
Rue de Tournai, 100B - 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0491/73.18.54
e-mail fel.renard@gmail.com
Fonctions : organisation générale

SNAPPE Marc
Rue Sergent Lefebvre, 43 – 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0478/69.90.44
e-mail marcsnappe@hotmail.com
Fonctions : organisation générale

VANHOUTTE Benjamin
Rue Estafflers, 40 – 7520 TEMPLEUVE
GSM : 0472/60.98.94
e-mail benjamin.vanhoutte@gmail.com
Fonctions : organisation générale, festivités/événements

COORDONNÉES DES ENTRAINEURS 2024-2025

AGE	CATEGORIE	ENTRAINEUR	COORDONNEES
2009	Dames P1	Mehdi Benghanem	GSM : 00 33 (0)6 82 22 81 69
et avant			@mail : mehdibenghanem@gmail.com
	Dames P2	Laurie Houtteman	GSM : 0478/95.75.48
			@mail : lauriehoutteman@gmail.com
2008	Messieurs P2	Laurent Wilmus	GSM : 0477/87.14.39
et avant			@mail : laurent-11@hotmail.com
	Messieurs P3	Morgan Vanhoutte	GSM : 0497/07.78.44
			@mail : morgan.vanhoutte@gmail.com
	Messieurs P4	Florent Bauts	GSM :
			@mail : florent.bauts@gmail.com
Jeunes	**Directeur technique**	Lionel Courier	GSM : 0474/44.83.09
			@mail : lionel.courier@hotmail.com
2006-2008	Cadettes	Gaëtan Bauts	GSM : 0498/16.37.58
	U19F		@mail : gaetan.bauts@skynet.be
2009-2010	Minimes Filles	Nicolas Motte	GSM : 0478/32.81.36
	U16F		@mail : photomottik@gmail.com
2009-2011	Minimes Garçons	Eddy Dubois	GSM : 0479/80.78.03
	U16G		@mail : eddyanne11@gmail.com
2013-2014	Benjamins	Laurie Houtteman	GSM : 0478/95.75.48
	U12		@mail : lauriehoutteman@gmail.com
		Zoé Agache	GSM : 0472/19.21.60
			@mail : zoe.agache@gmail.com
2015-2016	Poussins	Claude Dupont	GSM : 0471/56.21.07
	U10 (4c4)		@mail : claudedup27@protonmail.com
2017-2018	Pré-poussins	Inès Recham	GSM : 00 33 (0)6 03 06 56 48
	U8 (3&3)		@mail : ines.recham@hotmail.fr
		Aurélien Richelin	GSM : 0493/69.21.60
			@mail : aurelien2000@hotmail.be
2019-2020	Baby-basket	Charlotte Lévêque	GSM : 0472/89.96.73
			@mail : charlotteleveque@yahoo.com
	Assitée de	Jeanne Genné	GSM : 0471/50.54.51
			@mail : jeannegenne09@gmail.com

Retrouvez toutes les infos relatives à la vie du club sur notre site web :
https://www.basketclubs.be/rebctempleuve/

COTISATIONS ET ASSURANCES 2024-2025

CATEGORIE	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
BABY-BASKET	2019-2020	**100 Euros ***
PRE-POUSSINS (U8)	2017-2018	**140 Euros ***
POUSSINS (U10) A CADETTES (U19)	2006-2016	**200 Euros ***
SENIORS HOMMES ET DAMES *(2 entraînements/sem.)*	2005-xxxx	**200 Euros**
SENIORS HOMMES ET DAMES *(1 entraînement/sem.)*	2005-xxxx	**180 Euros**
JOUEURS NE SUIVANT QUE LES ENTRAINEMENTS		**100 Euros**
* BALLON		**20 Euros**

* Pour les équipes de jeunes, nous proposons d'inclure un ballon (qualité garantie) dans le prix de la cotisation. Pour les nouveaux venus ou les jeunes changeant de catégorie, un supplément de 20€ sera ainsi demandé. Ce ballon sera donné au joueur en début de saison et devra être amené à chaque entraînement (pas aux matches).

Pour les joueuses évoluant dans une équipe du Tournai Wapiti Basketball, les modalités relatives à la cotisation seront transmises par le club.

En ce qui concerne les familles avec plusieurs affiliés, le premier affilié paie le tarif plein tandis que le deuxième bénéficie d'une réduction de 20 euros, le troisième d'une réduction de 40 euros et le quatrième de 60 euros.

Ce montant comprend l'assurance (reversée à la fédération), l'affiliation à la fédération et la cotisation au club.

Les chèques sport reçus de son employeur au travail sont acceptés en moyen de paiement de la cotisation, durant le 3ème trimestre.
Sur demande, le club signera l'attestation au joueur, destinée à obtenir un remboursement partiel de sa cotisation auprès de sa mutualité.

Pour rappel, il est indispensable de payer cette cotisation pour le 1er octobre au plus tard. **Dans le cas contraire, le joueur ne pourra être aligné et ce, dans quelque catégorie que ce soit.** Cependant, **il vous est possible d'étaler le paiement de votre cotisation en plusieurs versements**. Merci de prendre contact avec la trésorière en cas d'intérêt pour cette formule. De plus, tous les membres en ordre de paiement pour le 20 août se verront remettre une carte boissons d'une valeur de 10€ valable à la buvette du club.

Note : La cotisation ne permet pas de couvrir tous les frais de fonctionnement du club. C'est pourquoi nous vous demandons dans la mesure du possible de participer aux différentes activités proposées par le club. Cela seul nous permettra de continuer à assurer le bon fonctionnement du club.

MERCI DE VERSER LA COTISATION SUR LE COMPTE (REBCT)
N° BE68 7320 0358 7334 (BIC : CREGBEBB)
avec en communication le nom du joueur et sa catégorie

De plus, afin de susciter la **recherche de sponsoring** par les membres, **20%** du montant récolté sera rétrocédé à la personne ayant recruté le sponsor (uniquement pour la première année de sponsoring). Des dossiers expliquant les différentes formules de sponsoring peuvent être demandés auprès de Myriam Charvet.

GRILLE HORAIRE DES ENTRAINEMENTS
SAISON 2024-2025

AVANT DÉMOLITION DE SATTA (jusque mi-octobre 2024)

CATEGORIE	JOUR	HEURES	SALLE
Dames P1	Lundi	20:00 – 21:30	SATTA Templeuve
	Mercredi	19:00 – 20:30	SATTA Templeuve
Dames P2	Jeudi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
	Possibilité d'un second entraînement le lundi à 20h avec la P1		
Messieurs P2	Mardi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
	Jeudi	20:30 – 22:00	Pas-du-Roc Vaulx
Messieurs P3	Mercredi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
	Possibilité d'un second entraînement le vendredi à 20h avec la P4		
Messieurs P4	Vendredi	20:00 – 21:30	SATTA Templeuve
	Possibilité d'un second entraînement le mercredi à 20h30 avec la P3		
U19 filles	Lundi	18:30 – 20:00	SATTA Templeuve
	Vendredi	18:30 – 20:00	SATTA Templeuve
U16 filles	Lundi	18:30 – 20:00	SATTA Templeuve
	Jeudi	17:00 – 18:30	Saint André Ramegnies-Chin
U16 garçons	Mardi	18:00 – 19:30	Stade Jules Hossey Tournai
	Jeudi	18:30 – 20:00	Saint André Ramegnies-Chin
U12	Lundi	17:00 – 18:30	SATTA Templeuve
	Mercredi	17:30 – 19:00	SATTA Templeuve
U10	Mercredi	16:00 – 17:30	SATTA Templeuve
	Vendredi	17:00 – 18:30	SATTA Templeuve
U8	Lundi	17:00 – 18:30	École communale Templeuve
	Mercredi	14:30 – 16:00	SATTA Templeuve
Baby	Samedi	10:00 – 11:15	SATTA Templeuve

APRÈS DÉMOLITION DE SATTA (à partir de mi-octobre 2024)

!! Prévisionnel !!

CATEGORIE	JOUR	HEURES	SALLE
Dames P1	Lundi	20:30 – 22:00	Hall des sports Tournai
	Mercredi	19:00 – 20:30	Stade Jules Hossey Tournai
Dames P2	Jeudi	20:00 – 21:30	*Salle à déterminer*
	Possibilité d'un second entraînement le lundi à 20h30 avec la P1		
Messieurs P2	Mardi	21:00 – 22:30	Stade Jules Hossey Tournai
	Jeudi	20:30 – 22:00	Pas-du-Roc Vaulx
Messieurs P3	Mardi	19:30 – 21:00	Stade Jules Hossey Tournai
	Possibilité d'un second entraînement le vendredi à 20h avec la P4		
Messieurs P4	Vendredi	20:00 – 21:30	Stade Jules Hossey Tournai
	Possibilité d'un second entraînement le mardi à 19h30 avec la P3		
U19 filles	Lundi	18:30 – 20:00	Stade Jules Hossey Tournai
	Vendredi	18:30 – 20:00	Stade Jules Hossey Tournai
U16 filles	Lundi	18:30 – 20:00	Stade Jules Hossey Tournai
	Jeudi	17:00 – 18:30	Stade Jules Hossey Tournai
U16 garçons	Mardi	18:00 – 19:30	Stade Jules Hossey Tournai
	Jeudi	18:30 – 20:00	*Salle à déterminer*
U12	Lundi	17:00 – 18:30	Stade Jules Hossey Tournai
	Mercredi	17:30 – 19:00	Stade Jules Hossey Tournai
U10	Mardi	16:45 – 18:15	Saint-Luc Ramegnies-Chin
	Vendredi	17:00 – 18:30	Saint-Luc Ramegnies-Chin
U8	Mardi	16:45 – 18:15	Saint-Luc Ramegnies-Chin
	Vendredi	17:00 – 18:30	Saint-Luc Ramegnies-Chin
Baby	Samedi	10:00 – 11:15	École communale Templeuve

REPRISE DES ENTRAINEMENTS 2024/2025

Catégorie	Date de reprise	Heure	Salle
Dames P1	Lu 29/07/2024	19:30	SATTA Templeuve
Dames P2	Je 08/08/2024	19:15	St André Ramegnies-Chin
Messieurs P2	Ma 30/07/2024	20:30	SATTA Templeuve
Messieurs P3	Me 07/08/2024	20:30	SATTA Templeuve
Messieurs P4	Me 07/08/2024	20:30	SATTA Templeuve
U19 filles	Ve 16/08/2024	18:30	SATTA Templeuve
U16 filles	Lu 19/08/2024	18:30	SATTA Templeuve
U16 garçons	Ma 20/08/2024	18:00	St André Ramegnies-Chin
U12	Lu 19/08/2024	17:00	SATTA Templeuve
U10	Me 21/08/2024	16:00	SATTA Templeuve
U8	Me 21/08/2024	14:30	SATTA Templeuve
Baby basket	Sa 31/08/2024	10:00	SATTA Templeuve

(Si changement, les entraîneurs confirmeront les date, heure et lieu de reprise des entraînements).

ATTENTION : CERTAINS HORAIRES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS JUSQU'AU 01/09/2024

Dames (P1-P2), Messieurs (P2, P3 & P4) : un planning de préparation sera communiqué par les entraîneurs.

ASSOCIATIONS DE CLUBS

Convaincu que les synergies entre clubs ne peuvent qu'être bénéfiques dans la formation de nos jeunes, notre club poursuivra plusieurs projets de collaboration pour la saison 2024-2025.

- **Tournai Wapiti Basketball (U14 – U16 – U19 filles)**

Grâce à une convention établie entre les clubs du TEF Kain, du REBC Templeuve, du BB Brunehaut, du Tremplin Mouscron et du Tournai Wapiti Basketball, certaines joueuses de notre club pourront ainsi évoluer en compétition régionale AWBB tout en restant affiliées à notre club.

U19 filles

Entraîneur : Lionel Courier (0474/44.83.09 - lionel.courier@hotmail.com)
Entraînements : lundi de 19h30 à 21h au Brunehall
jeudi de 18h à 19h30 au Hall de Kain

U16 filles

Entraîneur : Jean-Sébastien Lamborelle (0483/06.11.97 - j.seba.lamborelle@gmail.com)
Entraînements : mardi de 17h à 18h30 au collège de Kain
jeudi de 18h à 19h30 au Hall de Kain

U14 filles

Entraîneur : Jean-François Anderlin (0477/66.61.61 - jfanderlin@yahoo.fr)
Entraînements : mardi de 18h30 à 20h au collège de Kain
vendredi de 18h à 19h30 au Hall de Kain

Coordinatrice : Aurélie Vandesteene (0474/90.81.04 - aurelievandesteene@hotmail.com)

+ un entraînement spécifique (U14 – U16 – U19) le mercredi de 16h45 à 18h45 à Saint-Luc.

- **TEF Kain (U14 filles)**

Depuis la création du Tournai Wapiti Basketball, les clubs du TEF Kain et du REBC Templeuve ont décidé de s'unir pour proposer des équipes complètes en U14, U16 et U19 filles provinciales. L'équipe U14 jouera ainsi sous le nom du TEF Kain et les équipes U16 et U19 sous le nom de Templeuve. Des transferts administratifs seront réalisés pour ce faire.

U14 filles

Entraîneurs : Constance Delbecque (00 33 7 50 94 32 01)
Edouard Boisdenghien (0484/24.90.36 - boisdenghien.edouard@hotmail.com)
Entraînements : mercredi de 18h à 19h30 au Hall de Kain
vendredi de 18h15 à 19h45 au Collège de Kain

PLANNING DES ACTIVITÉS
SAISON 2024-2025

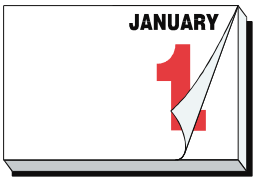

WEEK END DES 31/08 et 01/09/24	***REPRISE DU CHAMPIONNAT***
WEEK END DE LA DUCASSE 29/09/24	***TOMBOLA A L'OCCASION DE LA BRADERIE***
VENDREDI 18 OCTOBRE 2024	***PASTA PARTY + SOIRÉE***
DÉBUT NOVEMBRE	***LANCEMENT DE L'OPÉRATION « COLIS DE FÊTES »***
VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024	***TOURNOI DE 3 CONTRE 3***
VENDREDI 31 JANVIER 2025	***SOUPER LAPIN***
WEEK END DES 26/04 et 27/04/25	***DERNIERS MATCHS DE CHAMPIONNAT***
SAMEDI 17 MAI 2025	***GARDEN PARTY***

CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), ... Docteur en Médecine à .....
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M. .....
né(e) le ....., à ..... habitant .....
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à ....., le .....

Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D.(Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.
Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date …….. et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.

CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), ... Docteur en Médecine à .....
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M. .....
né(e) le ....., à ..... habitant .....
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à ....., le .....

Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D.(Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.
Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date …….. et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.

DÉCLARATION D'ACCIDENT

Voici les formalités à suivre en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'un match.

Que l'accident survienne pendant les entraînements ou en match, il est indispensable de compléter **une déclaration d'accident**. Vous pouvez obtenir cette déclaration sur le site de la fédération (http://www.awbb.be/formulaires-pour-les-clubs/) ou auprès de votre coach, du délégué de votre équipe ou d'un membre du comité. Vous devez ensuite **remplir le document et le faire compléter par un médecin**.

Quand vous avez rempli ces deux formalités, vous devez **déposer la déclaration chez le secrétaire du club**, et ce, dans **LES 10 JOURS OUVRABLES** après la date de l'accident.

Dès réception, la déclaration d'accident sera encodée de manière électronique auprès d'Ethias par le secrétaire du club.

Après cela, et par retour de courrier, vous recevrez la déclaration d'accident ainsi que le numéro attribué par Ethias et le gestionnaire traitant votre dossier.

Il ne vous restera, alors, qu'à **envoyer les justificatifs (papiers de mutuelle, …) et le certificat médical de reprise** par fax au 04/220.30.23 ou par courrier à l'attention du gestionnaire mentionné (rue des Croisiers 24 à 4000 Liège) ou bien la remettre à votre secrétaire de club qui le transmettra.

Il ne sert à rien de l'envoyer directement à l'AWBB !!!

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du club.

Attention, avant la reprise de toute activité sportive, il vous faut rentrer un certificat de guérison. Sans cette formalité, vous n'êtes plus assurés !!!!!

PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ NEUTRE

Nous portons à votre connaissance que notre club et la **Mutualité Neutre** ont conclu un partenariat commercial pour la prochaine saison.

Dans ce cadre, un conseiller de la Mutualité Neutre propose de prendre contact avec nos membres pour une analyse de leurs besoins et un comparatif avec les conditions que leur propose leur mutuelle actuelle. Tout ceci **sans aucun engagement** !

En contrepartie, pour chaque membre s'affiliant à la Mutualité Neutre, cette dernière reversera un montant de 50€ à notre club.

Voici entre autres quelques avantages que propose la Mutualité Neutre :

- la cotisation la moins chère de toutes les mutualités (10,50€/mois),
- un remboursement de 40€ par an pour toute affiliation à un club sportif,
- un remboursement sur les médicaments génériques,
- une intervention pour les activités pendant les vacances scolaires,
- une intervention forfaitaire d'1€/heure prestée par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé,
- et une multitude d'autres avantages et services que vous pourrez retrouver dans les brochures informatives qui seront prochainement mises à disposition à l'entrée de notre salle.

Si vous êtes intéressé par une prise de contact avec un conseiller de la Mutualité Neutre, vous pouvez compléter le talon ci-dessous et le remettre à votre entraîneur ou à un membre du comité.

Merci d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce partenariat.

Le comité

Je, soussigné, _____, autorise le club du REBC Templeuve à communiquer mes coordonnées téléphoniques à la Mutualité Neutre dans le cadre d'une prise de contact, sans engagement, pour une analyse de mes besoins en matière de mutuelle.

Numéro de téléphone : _____

Date : Signature :

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVOIS

Templeuve, le 15 juillet 2024

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 22 points à respecter -

ENTRAINEMENTS

Art. 1. *Les joueurs et entraîneurs devront être présents et en tenue au début de chaque entraînement. Le joueur qui sera absent avertit son entraîneur par téléphone ou par mail.*

Art. 2. *Les entraîneurs sont sélectionnés par le Comité de l'Essor. Chaque joueur du club leur doit respect et obéissance.*

Art. 3. *Les ballons sont rangés par les joueurs dans les caisses après les entraînements.*

Art. 4. *Les joueurs et entraîneurs veillent à maintenir le matériel (ballons, panneaux …) mis à leur disposition dans un bon état.*

MATCHES

Art. 5. *Les équipements confiés aux membres ne peuvent être portés que lors des rencontres officielles. Une dégradation volontaire ou perte de cet équipement entraînera un remboursement au club du montant équivalent à son remplacement.*

Art. 6. *Après chaque rencontre, il est de la responsabilité de chaque joueur de remettre son équipement à la personne chargée de son nettoyage. Le comité demande d'établir une rotation pour le nettoyage des équipements, dans l'ordre des numéros de maillot.*

Art. 7. *Le paiement de la cotisation au club donne le droit de participer aux entraînements mais ne constitue pas un sésame pour ouvrir la porte aux matchs. Les membres désignés pour un match ou une rencontre quelconque seront sélectionnés par l'entraîneur ou le coach ou par toute autre personne ayant reçu délégation de ceux-ci. Leurs décisions sont sans appel.*

Art. 8. *Au cours des matches, les capitaines sont seuls maître du jeu pour transmettre les décisions du coach. Ils sont désignés au début de chaque match par le coach.*

Art. 9. *Tout joueur devra respecter les consignes du coach, de son assistant ou de son remplaçant.*

Art. 10. *Tout membre du club ayant une attitude ou un comportement, en gestes et / ou en paroles opposés à la bonne vie en société, un manque flagrant de correction et de fair-play envers les arbitres, les adversaires, les membres du Comité, le public, les coéquipiers, les bénévoles, aussi bien avant que pendant ou après la rencontre, sera immédiatement mis au rapport par les responsables*

du club qui prendront les mesures nécessaires. Le membre assumera personnellement la responsabilité des dégâts occasionnés.

Art. 11. *Toutes les décisions de l'arbitre doivent être respectées. Aussi, le comité se réserve le droit d'infliger une amende de 25€ au membre qui ferait preuve d'un abus manifeste de fautes techniques. Le joueur sera privé de match jusqu'au paiement de l'amende.*

Art. 12. *Un rapport est entièrement payé par la personne en défaut. Le joueur est privé de match jusqu'au paiement de l'amende. En cas d'amende pour non-présentation de sa carte d'identité, l'amende de la fédération est payée par le joueur fautif.*

Art. 13. *Si un joueur souhaite effectuer un match amical avec un autre club, il demande préalablement l'autorisation au Comité. En cas d'acceptation, il introduit au minimum 3 jours avant la date du match une demande au secrétariat du Club afin d'obtenir l'autorisation adéquate.*

Art. 14. *Tout membre est dans l'obligation de remettre sa fiche médicale avant la reprise du championnat. La cotisation doit être payée pour le 1er octobre au plus tard. En cas contraire, celui-ci ne pourra être aligné dans quelques équipes que ce soit.*

PROPRETE – ORDRE - DISCIPLINE

Art. 15. *Il est strictement interdit de fumer dans la salle. De plus, le règlement administratif du complexe interdit formellement de cuisiner ou d'effectuer de la petite restauration sans qu'une demande ne soit introduite au préalable au Comité de l'Essor.*

Art. 16. *Les membres veillent à ce que la salle soit tenue dans un bon état de proprété. Les poubelles doivent être utilisées. Les joueurs peuvent s'alimenter et se désaltérer sur le parquet, mais celui-ci doit être tenu propre.*

Art. 17. *Les joueurs veillent à la propreté des vestiaires et des installations sportives tant au Club qu'à l'extérieur. Le dernier joueur sorti du vestiaire donne un coup de raclette.*

Art. 18. *Les rendez-vous ou tout acte que la morale réprouve sont formellement interdits dans les dépendances et environs immédiats du terrain et en tout temps.*

Art. 19. *Il est demandé aux membres d'aider les responsables du club en tant qu'officiel de table durant les autres rencontres que les leurs. En cas de l'organisation d'une manifestation par le Club, la présence des joueurs est souhaitée ainsi que leur participation effective dans l'organisation en fonction de leur possibilité.*

Art. 20. *Une tenue irréprochable (sans excès) est requise pour les joueurs tant au Club qu'en déplacement. Les piercings et boucles d'oreilles sont interdits durant les entraînements et matchs.*

Art. 21. *Les consommations prises au bar du club sont payables le jour même. Aucun crédit n'est accepté par le club. La consommation d'alcool est interdite aux membres de moins de 16 ans. Il est rappelé qu'il est interdit de circuler sur la voie publique en état d'ivresse.*

ACCIDENT SPORTIF

Art. 22. *En cas de blessure, le joueur s'engage à remplir correctement les papiers d'assurance adéquats, et à les remettre dûment complétés dans les délais impartis au secrétaire.*

Le présent règlement sera affiché dans notre salle, une copie de celui-ci sera remise aux joueurs et aux parents.

Tout joueur ou joueuse ayant des remarques ou objections à formuler à l'encontre de ce règlement devra le faire par écrit au secrétaire du Club.

Des sanctions disciplinaires décidées par les responsables du club seront d'application en cas d'infraction à ce règlement. Le joueur en infraction assumera la responsabilité de ces actes, qu'elles soient financières ou autres.

Ainsi fait à Templeuve le 15 juillet 2025.

Le Comité.

⌦ MISE A JOUR DES COORDONNEES DES MEMBRES

ENVOYER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS A L'ADRESSE
E-MAIL rebctempleuve@yahoo.fr ou auprès d'un entraîneur

Cette mise à jour est indispensable afin de pouvoir échanger des informations rapidement avec chaque membre du club. Ces informations serviront aussi à alimenter l'application Sporteasy que le club utilise afin de gérer les présences aux entraînements et aux matches, ainsi que pour les communications importantes.

FICHE DE COORDONNÉES DU MEMBRE

Nom :	
Prénom :	
Date naissance :	
Adresse :	
N° téléphone :	
N° GSM :	
@mail :	

PARENTS *(pour les équipes de jeunes)*

Contact prioritaire (papa, maman, autre ?) : ……

Papa	**Maman**
Nom & Prénom :	*Nom & Prénom :*
Tél / GSM :	*Tél / GSM :*
Adresse email :	*Adresse email :*

REMARQUES IMPORTANTES

TEMPLEUVE
ONE TEAM